



MRSCC

APPEL D'OFFRES

PROTHESES DENTAIRES 2010

Date de lancement de l'appel d'offre : **30/03/2010**

Date de retour des offres : **27/04/2010**

Ref : AO-Prothèses Dentaires Turbigio-2010

Service Généraux – Service Achats. Mars 2010

SOMMAIRE

I. DELAIS DE REPONSE	3
II. PRESENTATION DU CLIENT	3
III. CONTEXTE DE L'APPEL D'OFFRES	3
IV. CAHIER DES CHARGES	6
4.1 Objet du cahier des charges	6
4.2 Interlocuteur	6
4.3 Confidentialité	6
4.4 Critères de sélection des soumissionnaires	6
4.5 Assurances	7
4.6 Validité de l'offre	7
4.7 Emploi de main-d'œuvre clandestine	7
4.8 Plan de continuité d'activités	7
4.9 Facturation et conditions de paiement	7
4.10 Critères d'attribution	8
4.11 Modalités de réponse	8
4.12 Contenu du contrat	9
V. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	10
5.1 Définition du Besoin	10
5.3 Livraison et facturation	10
5.2 Nature des prestations voulues :	11
Annexe 1 : Fiche fournisseur :	15
Annexe 2 : Fiche technique :	16
Annexe 3 : Fiche de traçabilité	17

I. DELAIS DE REPONSE

Les réponses et pièces annexes sont à renvoyer par mail et CD-ROM avant le : 27 /04/2010 à 12H.

À Monsieur David CURT
Service Achats
david.curt@audiens.org
tel : 01 73 17 31 30
fax : 01 73 17 30 67

Toute offre parvenue après cette date ou ne respectant pas le formalisme demandé ne sera pas recevable et sera exclue du dépouillement.

II. PRESENTATION DU CLIENT

1. Présentation du Centre René-Laborie

Le Groupe Audiens est le groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle.

Ses principales activités concernent la retraite complémentaire ARRCO/AGIRC, la prévoyance, la santé, l'épargne, l'action sociale...

Le Groupe Audiens dispose d'un Centre de Santé médical et dentaire, d'une pharmacie et d'un centre optique mutualiste dans Paris (29 Rue de Turbigo, 75002. Paris). Audiens est un des seuls groupes de protection sociale à disposer d'un centre de santé. Situé en plein cœur de Paris, le Centre René-Laborie regroupe 80 praticiens.

Le service dentaire est composé de 14 dentistes réparti au 5^{ème} étage du bâtiment.

III. CONTEXTE DE L'APPEL D'OFFRES

Pour la réalisation de ses prothèses dentaires, le Centre de Santé a décidé de mettre en place un appel d'offres ouvert :

Ce marché sera conclu avec **trois entreprises pour la période allant du 01 Novembre 2010 au 31 Décembre 2014 soit une durée de quatre ans.** Ce contrat sera renouvelable par tacite reconduction après accord entre les deux parties.

Au préalable 5 entreprises seront retenues et une période de test de 3 mois sera mise en place pour les entreprises short-listées. Une visite des locaux des prestataires en présence du responsable du laboratoire pourra être effectuée par le chirurgien dentiste responsable du service dentaire.

La MRSCC souhaite d'une part s'assurer de la qualité de service proposé par le prestataire et d'autre part obtenir les meilleures conditions tarifaires.

Votre entreprise a fait la demande du présent cahier des charges auprès du Service Achats. Le Groupe Audiens rencontrera en soutenance 8 soumissionnaires retenus après étude de leurs dossiers et de leurs propositions financières. Après ces soutenances, nous communiquerons le nom des 5 prestataires retenus pour la période de test.

Une opportunité vous est donc offerte aujourd'hui d'obtenir des volumes d'affaires importants et durables avec le Groupe Audiens.

Le Groupe Audiens vous demande de lui retourner votre réponse **par mail et CD-ROM, avant le 27 Avril 2010 à 12h au plus tard** :

Le contenu de votre dossier pour la réponse est le suivant :

- **La présentation de votre entreprise**
- **La proposition technique** (Présentation de l'entreprise, un descriptif mentionnant les principaux équipements techniques ainsi que l'organisation mise en place. La possibilité de réalisation de soudure laser pour les réparations de prothèses adjointe sur PBM sans démontage total des dents. Un descriptif des effectifs ainsi que leurs qualifications),
- **La proposition financière** pour la réalisation de chacun des lots (un maximum de détail est attendu sur la décomposition des coûts dans la réalisation des 3 lots).
- **Les documents administratifs** (cf 4.11 Modalités de réponse)

Passé cette date, aucune offre ne pourra être prise en compte.

Réponse à envoyer à l'attention de :

Monsieur David CURT
Service Achats
E-mail : david.curt@audiens.org
Adresse : 74 rue jean Bleuzen
92 177 Vanves
Tél. : 01 73 17 31 30
Fax : 01 73 17 30 67

Le dépouillement des offres se fera dans le cadre d'un comité d'analyse des candidatures. Toute offre envoyée à d'autres destinataires ou ne respectant pas le formalisme demandé ne sera pas retenue.

Les soutenances auront lieu aux mois de Mai/Juin. A partir de cette soutenance 5 laboratoires seront alors retenus pour effectuer une période de test d'une durée de 3 mois.

Au terme de cette période de test et après décision, les 3 prestataires retenus signeront un contrat pour une durée de 4 ans à partir du 01 Novembre 2010.

Visite des lieux :

Deux visites des lieux à la MRSCC sont prévues, la première le 09/04/2010 de 10H à 12H, une autre visite est prévue le 16/04/2010 de 10H à 12H.

L'une des deux dates de visite est obligatoire pour les prestataires souhaitant répondre à l'appel d'offres. Un descriptif des tâches et des lieux sera alors effectué, les prestataires présents pourront alors poser des questions lors de cette visite.

Réponse aux questions relatives au présent appel d'offres :

L'ensemble des questions des prestataires seront posés à l'adresse suivante :

À Monsieur David CURT
Service Achats
david.curt@audiens.org

Les réponses à ces questions seront apportées à l'ensemble des prestataires par mail aux dates suivantes : le 13/04/2010 et le 20/04/2010.

IV. CAHIER DES CHARGES

4.1 Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges définit les besoins auxquels doivent répondre les soumissionnaires.

Son objectif est de garantir le niveau de qualité requis.

4.2 Interlocuteur

Pendant la durée de l'appel d'offres, **le soumissionnaire n'a qu'un seul et unique interlocuteur au sein du Groupe Audiens pour obtenir toutes informations complémentaires en la personne de David CURT (Service Achats).**

L'ensemble des questions posées par les soumissionnaires fera l'objet d'une réponse unique à l'ensemble des soumissionnaires.

Le soumissionnaire aura par la suite un interlocuteur pour le pilotage de la qualité et un interlocuteur pour les aspects tarifaires et contractuels.

4.3 Confidentialité

Le présent cahier des charges est strictement confidentiel et ne doit faire l'objet d'aucune diffusion ou communication, même orale.

Le soumissionnaire et le Groupe Audiens s'engagent à conserver confidentiels les documents et informations concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient : économiques, financiers, ou le prix de la prestation.

Le soumissionnaire reconnaît que toute divulgation léserait les intérêts du Groupe Audiens et engagerait sa responsabilité. Le soumissionnaire se porte fort, conformément à l'article 1120 du code civil, du respect par ses préposés, mandataires ou sous-traitants dûment autorisés de l'engagement de confidentialité exposé ci-dessus.

4.4 Critères de sélection des soumissionnaires

Les soumissionnaires ne pourront participer au présent appel d'offres qu'après avoir préalablement fourni les documents à jour indiqués ci-dessous.

- un extrait KBIS délivré par le greffe du Tribunal de Commerce et délivré depuis moins de 3 mois,
- l'attestation URSSAF du paiement des cotisations sociales,
- l'attestation de mise à jour des cotisations AGIRC ARRCO,
- les attestations successives de l'assurance Responsabilité Civile du personnel mis à disposition,
- une attestation sur l'honneur de travail non dissimulé,
- la certification au système de management de la qualité ISO 9001 et/ou NF EN ISO 13485

Le soumissionnaire s'engage à informer immédiatement le Groupe Audiens de toute modification afférant aux pièces ci-dessus, et à lui adresser tous justificatifs.

4.5 Assurances

Le soumissionnaire doit justifier d'une assurance contractée auprès d'une compagnie agréée, conformément aux articles R 321.1 du Code des Assurances et suivants, garantissant sa responsabilité civile.

Le soumissionnaire sera tenu de remettre au Groupe Audiens une attestation délivrée par la compagnie d'assurance, justifiant le paiement de la prime afférente de l'année en cours.

Le soumissionnaire est tenu d'informer dans les huit jours le service achats de toute modification afférente à son assurance, notamment la résiliation ou le changement de compagnie.

Le soumissionnaire s'engage également à avoir contracté une assurance garantissant sa responsabilité civile pour ses propres collaborateurs.

4.6 Validité de l'offre

Le soumissionnaire reconnaît que, pour choisir le prestataire à qui confier les prestations du présent appel d'offres, le Groupe Audiens étudie notamment sa capacité financière, sa structure, son offre tarifaire (voir article 4.11), afin de vérifier que le prestataire peut répondre à ses besoins spécifiques.

En conséquence, le Groupe Audiens se réserve la possibilité de mettre fin au contrat en cas de modification significative soit de la propriété ou de la structure du capital, soit des organes de direction de la société prestataire.

En cas de rachat du prestataire, le contrat ne sera transférable qu'avec l'accord écrit du Groupe Audiens.

4.7 Emploi de main-d'œuvre clandestine

Conformément aux articles L.8221-1 et suivants du Code du Travail, le soumissionnaire s'engage à remettre au Groupe Audiens les documents requis par la législation relative au travail clandestin, sous peine d'encourir la résiliation de plein droit de sa participation au dit appel d'offres.

Le soumissionnaire certifie sur l'honneur que les salariés qui exécuteront l'objet du présent appel d'offres seront employés régulièrement au regard des articles L.3243-1 et L.1221-13 et L.1221-15 du Code du Travail.

4.8 Plan de continuité d'activité

Le soumissionnaire s'engage à fournir au Groupe Audiens deux mois après le début du dit contrat une proposition de plan de continuité des activités opérationnelles.

4.9 Facturation et conditions de paiement

Le prestataire transmettra **à la fin de la chaque mois une facture pour la prestation mensuelle, l'ensemble de la prestation réalisée pour le Groupe Audiens reprenant les intitulés du cahier des charges.**

Une fois fixés, les conditions commerciales sont non négociables.

Le Groupe Audiens réglera à 30 jours fin de mois par virement sous réserve de la conformité des factures.

La facturation sera établie à l'ordre de la MRSCC.

4.10 Critères d'attribution

Les critères d'attribution qui seront pris en compte sont :

- **la proposition technique : les moyens mis en œuvre, les références dans un domaine d'activité identique, utilisation de produits respectant les pré-requis de la MRSCC pour 65%,**
- **la proposition financière et la pérennité financière du soumissionnaire pour 25%,**
- **La démarche sociétale du prestataire (impacts éthiques et sociaux des choix d'activités, aspect développement durable...) : 10%.**

Les critères d'attribution pour la soutenance sont les suivants :

- **la proposition technique/qualité de l'entretien : 60%,**
- **la proposition financière et sociétale : 40%,**

Les critères d'attribution après la période de test sont :

- **Qualité des prothèses réalisées durant les essais : 70%,**
- **Services administratifs : secrétariat : effectif dédié, accueil téléphonique : type de standard, élaboration des factures : qualité - délais - fiabilité lors des tests : 30 %.**

4.11 Modalités de réponse

Les réponses et pièces annexes sont à renvoyer par mail et CD-ROM avant le : 27 /04/2010 à 12H.

À Monsieur David CURT
Service Achats
david.curt@audiens.org
tel : 01 73 17 31 30
fax : 01 73 17 30 67

Les éléments à faire parvenir sont (outre les documents présents au paragraphe 4.4) :

Entreprise :

- Présentation de l'entreprise (**cf annexe 1**),
- Les références commerciales,
- Informations sur vos agréments et normes obtenus et vos engagements en termes de développement durable,
- Définition des moyens et organisation du soumissionnaire mis en œuvre pour la prestation,

- Une déclaration attestant la normalisation du système de production en conformité avec la directive européenne CE/93/42 concernant les dispositifs médicaux sur mesure,
- La certification un système de management de la qualité ISO 9001 et/ou NF EN ISO 13485,
- Sous-traitance : la réalisation d'une partie des travaux par un autre laboratoire de prothèse est autorisée mais doit impérativement être signalée. La traçabilité de la fabrication de la prothèse dentaire est obligatoire.

Analyse financière :

- Les états financiers sur les trois dernières années (bilans, comptes d'exploitation et annexes).

Une grille tarifaire :

- Offre : le coût de chaque opération en HT et TTC,
- La proposition d'indicateurs qualité, de leur suivi et des pénalités inhérentes.

- **Le présent appel d'offres paraphé.**

- **Tous les éléments demandés dans le paragraphe 4.4.**

4.12 Contenu du contrat

Les activités déléguées donneront lieu à un contrat dans lequel figurera notamment le montant des pénalités dans le cas de non respect des objectifs de qualité et de délai.

V. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

5.1 Définition du Besoin

Cet appel d'offres concerne la prestation de réalisation des prothèses dentaires pour le cabinet médical de la MRSCC.

Le présent cahier des charges est composé de 3 lots :

- **Lot n°1 : PROTHESE DENTAIRE ADJOINTE**
- **Lot n°2 : PROTHESE DENTAIRE CONJOINTE**
- **Lot n°3 : PROTHESE DENTAIRE SUR IMPLANT**

Un même laboratoire peut remporter l'ensemble des lots.

Visite des lieux :

Deux visites des lieux à la MRSCC sont prévues, la première le 09/04/2010 de 10H à 12H, une autre visite est prévue le 16/04/2010 de 10H à 12H.

L'une des deux dates de visite est obligatoire pour les prestataires souhaitant répondre à l'appel d'offres. Un descriptif des tâches et des lieux sera alors effectué, les prestataires présents pourront alors poser des questions lors de cette visite.

Réponse aux questions relatives au présent appel d'offres :

L'ensemble des questions des prestataires seront posés à l'adresse suivante :

À Monsieur David CURT
Service Achats
david.curt@audiens.org

Les réponses à ces questions seront apportées à l'ensemble des prestataires par mail aux dates suivantes : le 13/04/2010 et le 20/04/2010.

5.3 Livraison et facturation

La livraison des travaux sera faite par un coursier matin (7h30-8h) et soir (16h 17h) du lundi au vendredi sans exception au service dentaire :

29, rue de Turbigo 5ème étage,

Il est à noter que les travaux de prothèses du samedi matin et des lendemains de jours fériés seront déposés dans le réfrigérateur prévu à cet effet,

Les pré-requis sont les suivants :

- Fourniture des sachets plastiques de transport des travaux de prothèses, et des boîtes de transport identifiées au nom du laboratoire,
- Fourniture avec chaque travail d'un bon de livraison (BL) comportant :
 - le montant de la prothèse en €,
 - la quantité de métal précieux utilisée sans la valoriser, l'identification du praticien et le code du patient,
 - une fiche de traçabilité des matériaux utilisés avec leurs numéros de lot, l'identification du praticien et le code du patient,

Edition à chaque fin de mois et au plus tard pour le 5 du mois suivant :

- D'un relevé des bons de livraisons correspondant au mois écoulé,
- D'une facturation globale déclinée par le praticien correspondant au relevé du bon de livraison.

Gestion des métaux précieux :

- Désignation d'une personne apte à passer la commande au nom du Centre de Santé (CDS) et déposer sa signature au service dentaire,
- Les commandes se font directement à notre fournisseur du métal précieux sélectionné par le CDS (la facturation étant faite directement au CDS),
- Réception du métal et validation du bon de livraison,
- Envoi d'un exemplaire du bon de livraison correspondant à la livraison au CDS,
- Elaboration mensuelle d'un tableau de la consommation des métaux précieux par type de travaux,
- Tenue mensuelle d'un tableau de gestion des stocks de métaux précieux.

Garantie :

Le titulaire du marché garantit les travaux effectués contre tous vices de fabrication pendant une durée minimale de 2 ans. Une réfection ou la réalisation d'une prothèse identique sera alors exigée à titre gracieux même si le laboratoire n'est plus titulaire du marché.

5.2 Nature des prestations voulues :

Les prothèses devront être réalisées dans les règles de l'art, d'une façon irréprochable et selon les spécifications du cahier des charges et satisfaire aux exigences esthétiques et fonctionnelles.

Les alliages métalliques employés devront être non ferreux, exempt de béryllium, de cadmium et de nickel, être bio-compatible et résister à la corrosion.

Ils devront être conforme à la norme NF EN ISO 22674.

Tous les matériaux utilisés doivent présenter le marquage CE correspondant.

Les travaux prothétiques devront :

- Etre conformes à la directive européenne 93/42/CE, modifiée par la directive 2007/47/CE,
- Satisfaire aux exigences essentielles applicables aux dispositifs médicaux en application de l'article R.5211-24 du code de la santé publique.

Les travaux prothétiques devront être accompagnés par :

- Une déclaration de conformité du dispositif sur mesure selon les termes du livre II titre 1er du code de la santé publique,

- Une fiche de traçabilité avec pour chaque composant le nom du fabricant et le numéro de lot (**cf annexe 3**).

LOT N° 1 PROTHESE DENTAIRE ADJOINTE

Les étapes prothétiques :

Les travaux pourront être réalisés avec ou sans :

- Empreinte primaire,
- Porte empreinte individuel en résine réalisé sur demande du praticien,
- Maquette d'occlusion sur base dure stabilisée sur modèle avec bourrelet en cire,
- Essayage dents montées sur cire après montage équilibré sur articulateur
- Modifications éventuelles,
- Finition.

Le délai entre chaque étape prothétique est fixé à 4 jours ouvrés.

Les portes empreintes devront être restitués, nettoyés au préalable, en même temps que chaque travail prothétique.

Les dents prothétiques utilisées sont les suivantes:

- Marque IVOCLAR, disponibles selon les teintes VITA et en taille et forme adaptées au patient. Une fiche technique du fabricant indiquant la composition et la conformité au label CE doit être jointe.

Les travaux devront être réalisés après montage sur articulateur apte à reproduire les mouvements mandibulaires en ouverture/fermeture, diduction et propulsion.

PROTHESE ADJOINTE RESINE

Les prothèses type résine devront être réalisées selon une technique par injection.

Crochets:

- 1 à 11 dents: 4 crochets (fil rond au 9 ou 10),
- 12 dents : 2 crochets (fil rond au 9 ou 10),
- 13 dents 1 crochets (fil rond au 9 ou 10).

De plus selon les exigences techniques liées au type d'édentation, ils pourront être de type :

- Crochets planés,
- Crochets façonnés,
- Crochets coulés.

Le fournisseur s'engage à effectuer:

- Tout type de réparations dont :
 - Fracture simple ou complexe,
 - Adjonctions de dent et / ou de crochet,
 - Remplacement de dent et / ou de crochet.
- Le rebasage standard ou pose de base souple biocompatible : préciser le matériau employé (marque, fournisseur, fiche technique)

- Délais : A préciser selon chaque cas avec le praticien - ils ne pourront en aucun cas être supérieurs à 48 heures

PROTHESE ADJOINTE SUR PLAQUE BASE METALLIQUE

La plaque de base devra être d'une seule coulée sans soudure.

Le nombre, le type et la position des crochets, potences et taquets occlusaux seront conformes aux données acquises de la prothèse adjointe partielle métallique.

Les crochets pourront être de type :

- Ackers, type Bonwill ou type Nally-Martinet, ou Roache selon le type d'édentement du patient ou la demande du chirurgien dentiste traitant.

Le laboratoire devra être à même de réaliser

- Des dents sur contre plaque,
- Des dents massives.

Le fournisseur s'engage à effectuer :

- Tous types de réparations dont :
 - Fracture simple ou complexe :
 - Adjonction de dent et de crochet :
 - sans extension de selle,
 - avec extension de selle.
 - Remplacement de dent et de crochet
- Délais : A préciser selon chaque cas avec le praticien- ils ne pourront en aucun cas être supérieurs à 48 heures.
- Rebasage: standard ou pose de base souple biocompatible: préciser le matériau employé (marque, fournisseur, fiche technique).

LOT N°2 : PROTHESE CONJOINTE SUR DENTS NATURELLES

Les pré-requis sont les suivants :

- Inlay-onlay métal / céramique / composite,
- Inlay-core avec ou sans clavette,
- Prothèse conjointe unitaire ou plurale (bridge) métal, céramo métal, céramo-céramique de qualité dite " esthétique " comportant au minimum 3 couches,
- Attachement de précision.

Les étapes prothétiques :

Les prothèses pourront être réalisées avec ou sans :

- Réalisation de porte empreinte individuel,
- Essai de l'inlay-core et empreinte secondaire,
- Essai de l'armature,
- Essai biscuit,
- Glaçage après réglage.

Les travaux devront être réalisés après montage sur articulateur apte à reproduire les mouvements mandibulaires en ouverture/fermeture, diduction et propulsion.

Le délai entre chaque étape prothétique est fixé à 4 jours ouvrés

LOT N°3 : PROTHESE SUR PILIER IMPLANTAIRE

En cas de prothèse plurale implanto et dento-portée, ou de prothèse adjointe stabilisée par des implants, le laboratoire titulaire du contrat de prothèse sur pilier implantaire réalisera l'ensemble du « cas prothétique » du patient.

Le laboratoire devra également réaliser **des gouttières-guides chirurgicales ainsi que les porte-empreintes** sur mesure à la demande du praticien.

Les travaux devront être adaptés au système prothétique utilisé, étant entendu que, pour chaque prothèse, la mutuelle règlera sur justificatif les fournitures nécessaires directement au fournisseur d'implant.

Le laboratoire devra impérativement être apte à fournir des superstructures prothétiques implantaires en titane.

Les travaux devront être réalisés après montage sur articulateur apte à reproduire les mouvements mandibulaires en ouverture/fermeture, diduction et propulsion.

Annexe 1 : Fiche fournisseur :

Données générales	
Nom de la Société	
Adresse	
Ville	
Code postal	
Date de création	
Forme juridique	
Capital Social	
N° SIRET	
N° RCS	
Code APE	
Nombre de salariés	
CA 2009 en k€	
Répartition du CA par type de prothèses	
Contacts	
Nom du dirigeant	
Nom du commercial	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
E mail	
Fax	
Référence clients / raisons et contacts	
Nombre total de clients	
Principales Références	
Qualité / Norme	
Engagements en termes de responsabilité sociétale, sociale et environnementale	
Label professionnel	
Norme (ISO 9001 et ou NF EN ISO 13485)	
Déclaration attestant la normalisation du système de production en conformité avec la directive européenne CE/93/42 concernant les dispositifs médicaux sur mesure	
Agrément spécifique	
Syndicat professionnel	
Travaillez vous pour d'autres centre de santé	

Annexe 2 : Fiche technique :

Services proposés (type de prothèse, services, délais, ...)	
Type de prothèse	
Mobile	
Fixe	
Sur implant	
Délais de réalisation	
Mobile	
Fixe	
Sur implant	
Autres	
Définition des moyens humains et organisation du prestataire	
Implantation géographique. Précisez les pays concernés.	
Sous traitance. Précisez les pays concernés.	
Effectifs total	
Effectifs productifs	
Effectifs administratifs	
Effectifs commerciales	
Description de l'organisation interne (de la réception de la commande client à la livraison)	
Autres	
Descriptifs des principaux équipements techniques	
Nombre de machines	
Type de machine	
Avez-vous la possibilité de réaliser des soudures laser pour lesr réparations de prothèses adjointe sur PBM sans démontage total des dents ?	
Autres	

